

LSI  
Roux & Associés SA  
Monsieur Paul-André Roux  
Espace des Remparts 10  
Case postale 2349  
1950 Sion 2



**Notre réf.** Patrick Mattig

**Date** 1<sup>er</sup> juillet 2021

## ATTESTATION D'EXONERATION

(art. 56 let. g LIFD et art. 79 al. 1 let. f LF/VS)

Le Service cantonal des contributions du canton du Valais atteste que la **Fondation Lamour du Valais ayant son siège à Lens** est une institution reconnue d'utilité publique au sens des art. 56 let. g LIFD et 79 al. 1 let. f LF/VS.

Ladite fondation est donc exonérée de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice et des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital exclusivement et irrévocablement affectés à ses buts d'utilité publique ainsi que de l'impôt foncier sur les immeubles qui servent directement à la réalisation de ces buts. Elle est également exemptée de l'impôt sur les successions et les donations.

**Patrick Mattig**  
Juriste

**Copies** à l'autorité de taxation, M. Julien Roh  
à la section de l'impôt sur les successions et les donations  
à la commune de Lens

**Informations** au verso

